

1 DEFINITIONS

Dans ces conditions générales de vente les mots suivants ont les définitions comme indiqué ci-dessous : -'Fiche d'inscription' = la fiche reprenant l'ensemble des informations envoyées au client suite à l'acceptation d'un devis -'Client' = toute personne ou entité - 'Dates du voyage'= correspond aux dates de début et de fin du voyage, comme indique dans le devis. -'Prix du séjour' = prix correspondant au devis proposé par Travel With Marie au client et accepté par ce dernier.

2 TRAVEL WITH MARIE AGISSANT EN TANT QU'INTERMEDIAIRE

Pour l'ensemble des conditions de vente et des contrats concernés, Travel With Marie est intermédiaire entre le client et les prestataires de service. Ces prestataires conservent leur responsabilité propre à l'égard de tout client. Travel With Marie ne pourra être tenu responsable pour les éventuels dommages subis par le client du fait d'une quelconque négligence d'un de ses prestataires de service.

3 DEVIS, INSCRIPTION ET PAIEMENT

Après réception de la demande de devis, Travel With Marie prendra contact avec le client afin d'établir les souhaits du client ; le budget et fournira ensuite au client un devis personnalisé. Si le devis est accepté, le client devra verser un acompte de 40% du montant total et remplir la fiche d'inscription. Cet acompte sera considéré comme preuve d'acceptation du devis.

C O N D I T I O N S D E V E N T E

La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation par le client des conditions générales de vente ainsi que des informations figurant dans nos documents de voyage. Ce bulletin d'inscription est nominatif et n'est pas transférable à une autre personne sans l'accord de Travel With Marie. Tout devis est valable uniquement durant les 48 heures suivant sa réception et sera donc considéré comme nul après ce délai. (TWM ne peut garantir les tarifs ou disponibilité au-delà).

Le règlement de l'acompte devra être effectué dans les 24 heures suivant la réception de la facture. Le solde du séjour devra être réglé, soit simultanément au règlement de l'acompte, soit au plus tard 35 jours avant la date de départ. Si le solde n'a pas été perçu dans sa totalité au jour du début de séjour TWM n'acceptera pas le ou les participants concernés.

Les prix TTC de nos devis ne comprennent pas : les assurances, le vol aérien international, les boissons, les pourboires, les dépenses d'ordre personnel et tout autre repas ne figurant pas sur le devis. En cas de non-paiement de l'acompte dans les délais requis, la réservation du séjour sera annulée et TWM ne sera plus tenue à aucune obligation à l'égard du client.

En cas de demande de modification de la part du client si le paiement a déjà été effectué, et dans la mesure où cela est possible, TWM pourra effectuer une révision du prix du séjour consécutif aux changements demandés. Cette révision sera payable par le client dans les 3 jours après réception du nouveau devis. Le client est tenu d'avertir TWM par écrit, et avant toute acceptation de devis, de tout état de santé particulier, régime alimentaire ou toute autre demande particulière.

Le client est tenu de régler tout cout additionnel induit par des informations incomplètes ou incorrectes communiquées à TWM. Chaque devis (à l'exception des séjours sur-mesure ou à deux) indiquera la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.

4 CLAUSE DE REVISION DES PRIX

Les prix en Euros figurant sur le devis ont été calculés selon les taux de change en vigueur au moment de l'envoi de celui-ci. Les prix indiqués sont donc des prix de base qui pourront être dans les limites légales et de plein droit, modifiés par notre société, en hausse ou en baisse sans préavis ni formalité autre qu'un avis sous forme écrite, en cas de fluctuation importante des paramètres de taux de change, de tarifs des prestataires de services utilisés (ex : hébergement), ou toute autre augmentation affectant le coût des prestations. Si l'augmentation du devis est supérieure à 10% du coût total, le client aura alors la possibilité, dans les 7 jours suivants la notification de l'augmentation, d'annuler son contrat et d'obtenir sans pénalité, le remboursement immédiat des sommes versées. Dans tous les autres cas, le client est tenu d'accepter l'augmentation et d'en régler la différence.

5 CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation émanant du client entraînera la retenue des indemnités suivantes :

- Annulation dès l'inscription et jusqu'à 45 jours avant le voyage : 20% du montant du voyage.
- Annulation intervenant entre 44 et 15 jours avant le départ : 50% du montant du voyage.
- Annulation intervenant moins de 15 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Toute demande d'annulation par le client doit être faite par écrit et ne sera effective qu'à la réception. TWM décline toute responsabilité sur les perturbations que des modifications des compagnies aériennes sur les horaires ou les jours pourraient engendrer. Par conséquent, le voyageur ne pourra exiger de notre part un dédommagement pour un préjudice quel qu'il soit.

6 CONDITIONS COVID

En cas d'impossibilité de voyager due :

- A des restrictions/fermetures de frontières : TWM offre la possibilité de reporter le voyage aux mêmes conditions dans les 12 mois. En cas d'annulation, 20% de frais d'annulation seront appliqués. Un seul report de dates sera possible.

7 MODIFICATION DANS LES PROGRAMMES

TWM ne pourra être considérée comme responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires, de la suppression d'une partie du programme ou de l'annulation d'un départ provoquées par des événements extérieurs tels que des grèves, incidents techniques, intempéries, décision des autorités des pays parcourus et autres cas de **force majeure**. L'organisation peut être amenée également à substituer un moyen de transport à un autre ou un hôtel à celui qui avait été initialement prévu. En aucun cas, ces modifications ne donneront lieu à une indemnité et la clause 5 sera appliquée en cas d'annulation. Cependant, si les services effectivement rendus sont à un prix inférieur pour l'organisateur du voyage, le trop perçu sera remboursé au participant à son retour.

8 ASSURANCE

Il est de la responsabilité du client de faire le nécessaire et de souscrire auprès des assurances de son choix : Assurance bagages, assurance rapatriement.

TWM et ses représentants ne peuvent en aucun cas être tenu responsables des pertes ou frais occasionnés liés à une urgence médicale, une blessure, un rapatriement, un vol ou une perte d'objet personnel.

Certaines cartes bancaires offrent des assurances voyages si celui-ci est réglé en partie ou dans sa totalité avec la carte en question.

Il existe des sociétés telles que CHAPKA Assurances qui offrent des assurances-voyages.

9

VACCINATION ET SANTE

Il est de la responsabilité du client de prendre toutes les précautions ou vaccinations nécessaires afin de prévenir toute maladie endémique a certaines régions de l'Afrique Australe. Le client doit consulter un médecin avant son départ afin d'obtenir les conseils nécessaires. TWM ne pourra être tenu responsable en cas de maladie contractée durant son séjour .Les clients devront être en bon état de sante et toute condition médicale particulière devra être signalée a TWM a l'inscription. Le client doit s'assurer qu'il dispose des traitements et médicaments nécessaires pour la durée de son séjour. TWM assistera tout client dans la mesure du possible mais ne peut être tenu responsable d'une blessure ou malaise du client lié à une condition médicale particulière.

10

PASSEPORTS VISAS VACCINS

Le client doit s'assurer avant son départ de la validité de son passeport (pour l'Afrique du Sud le passeport doit être valide 1 mois après son retour) et de celui de ses enfants, si ceux-ci participent au voyage. TWM ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du participant qui doit prendre à sa charge l'obtention de toutes les formalités de départ (passeport, visa, certificat de vaccination, etc .), les renseignements pratiques étant fournis à titre indicatif. L'impossibilité à prendre le départ suite a la non-présentation de documents de voyage (passeport, visa, certificat de vaccination, etc...) sont considérés comme des annulations, de même que l'interruption par le client de tout voyage commencé.

11

DEFAUT DE PAIEMENT ET RECOUVREMENT PAR UN AVOCAT AUX FRAIS DU CLIENT

Les sommes dues par le client a TWM feront l'objet d'intérêts au taux d'intérêt pratiqué par la Standard Bank of South Africa, plus 3 %, taux qui peut être prouvé par un certificat de toute personne officiellement autorisée par cette même banque. Ce certificat pourra être utilisé comme jugement provisoire pour toute action légale menée par TWM à l'encontre du client. Dans le cas où des frais d'avocats seraient occasionnés par la rupture de toute obligation du client à l'égard de TWM, ces frais seraient à la charge du client.

12

LOI APPLICABLE et JURIDICTION

Les conditions de vente et tout contrat entre TWM et un client tombent sous le régime de la loi sud- africaine, et ce quell que soit l'endroit où le contrat a été signé. Tout litige sera réglé au tribunal de Johannesburg en lien avec la loi applicable du Code du consommateur.

13

RECLAMATION

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat de voyage doit être immédiatement signalé afin que nous puissions le cas échéant apporter une solution au problème posé. Les réclamations sur le déroulement du voyage doivent nous parvenir dans les meilleurs délais par e-mail accompagnées des pièces justificatives.

14

ACCEPTATION DE RISQUES ENCOURUS

Le client accepte les risques inhérents à un voyage en territoire de faune sauvage et garantit qu'il est conscient de tels risques et entreprend le séjour ou les excursions en connaissance de cause.